

FAIRE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

€ COÛT

72 € TTC



CONTACT

Service APPRENTISSAGE

05 55 45 16 07

apprentissage@limoges.cci.fr



OBJECTIFS

Faciliter les démarches pour l'embauche d'un apprenti



PUBLIC

Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, professions libérales et associations souhaitant embaucher un apprenti



PRESTATIONS

Basé sur l'alternance d'une période en entreprise et d'une période en centre de formation, l'apprentissage est réservé aux jeunes de 16 à 30 ans révolus. Pour l'entreprise, c'est un dispositif particulier (conditions d'accès, cadre de la rémunération, aide à l'embauche...), mais c'est avant tout un contrat de travail qui fait l'objet d'une réglementation spécifique.

La CCI de Limoges et de la Haute-Vienne vous accompagne dans la réalisation du contrat d'apprentissage :

- aide et conseil préalables à l'embauche d'un apprenti
- information réglementaire et juridique (aides financières, calcul de la rémunération en fonction des conventions collectives, du parcours du jeune, horaires de travail, ruptures, travaux dangereux...)
- élaboration du contrat à partir du questionnaire à retourner à la CCI avec le règlement (par courrier, dépôt, visite ou rendez-vous). [Télécharger le questionnaire](#)
- suivi individualisé des différentes étapes du contrat (avenant, dérogation, convention de formation, rupture...)
- transmission du contrat au CFA pour visa



LES +

- Interlocuteur unique, confidentialité
- Gain de temps
- Accompagnement « expert » : garantie de la conformité du contrat (sécurité juridique, rémunération, etc...)

CCI de Limoges et de la Haute-Vienne - 16, place Jourdan - 87000 Limoges

Document non contractuel - 20/6/2018

